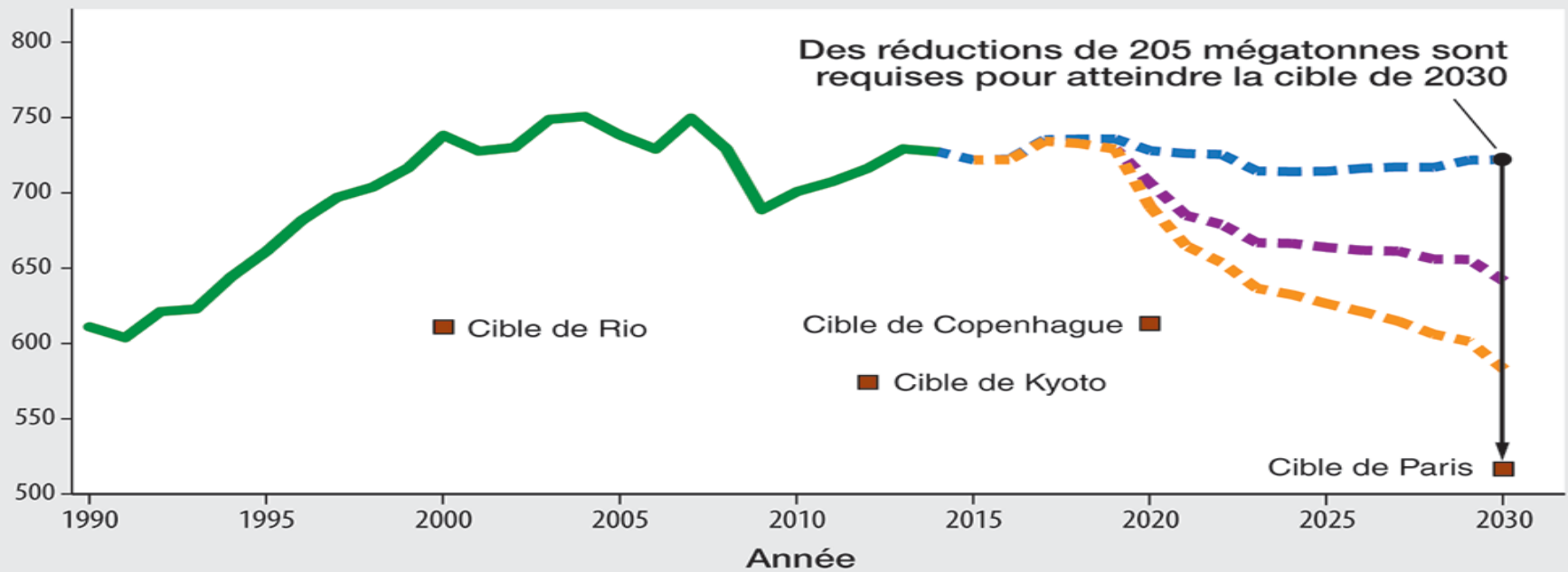


ENTENTE DE LIAISON DU MARCHÉ DU CARBONE DE LA WCI : PRINCIPALES FONCTIONS ET DECRYPTAGE DES ENJEUX JURIDIQUES

Chaire de recherche sur la transition écologique et IQ Carbone, 2 mai 2018
Jacques Papy (papy.jacques@uqam.ca)

Les émissions de GES au Canada

Émissions de gaz à effet de serre
(en mégatonnes)



- Émissions nationales historiques.
- - - Émissions nationales prévues en tenant compte des mesures en place en septembre 2017.
- - - Émissions nationales prévues en tenant compte des mesures additionnelles en cours d'élaboration, qui n'ont pas encore été mises en œuvre.
- - - Émissions nationales prévues en tenant compte des mesures additionnelles en cours d'élaboration, qui n'ont pas encore été mises en œuvre. Comprend les réductions d'émissions réalisées à l'extérieur du Canada grâce aux droits d'émissions qui pourraient être acquis à l'échelle internationale dans le cadre du programme conjoint de plafonnement et d'échange des droits d'émissions du Québec, de la Californie et de l'Ontario. Au moment où l'Ontario a mené son audit, aucune entente n'avait été conclue avec le gouvernement américain en ce qui concerne la possibilité que la réduction des émissions acquises de la Californie soit prise en compte en vue de l'atteinte des cibles d'émission du Canada.

*Entente concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
(Québec, 22 septembre 2017)*



Entente de liaison des marchés du carbone de la WCI

- 1) Protection de l'intégrité environnementale des objectifs régionaux de réduction d'émissions de GES
- 2) Reconnaissance mutuelle des droits d'émission et partage d'une infrastructure technologique commune
- 3) Développement d'une capacité institutionnelle régionale
- 4) Enjeux juridiques entourant la mise en œuvre de l'Entente

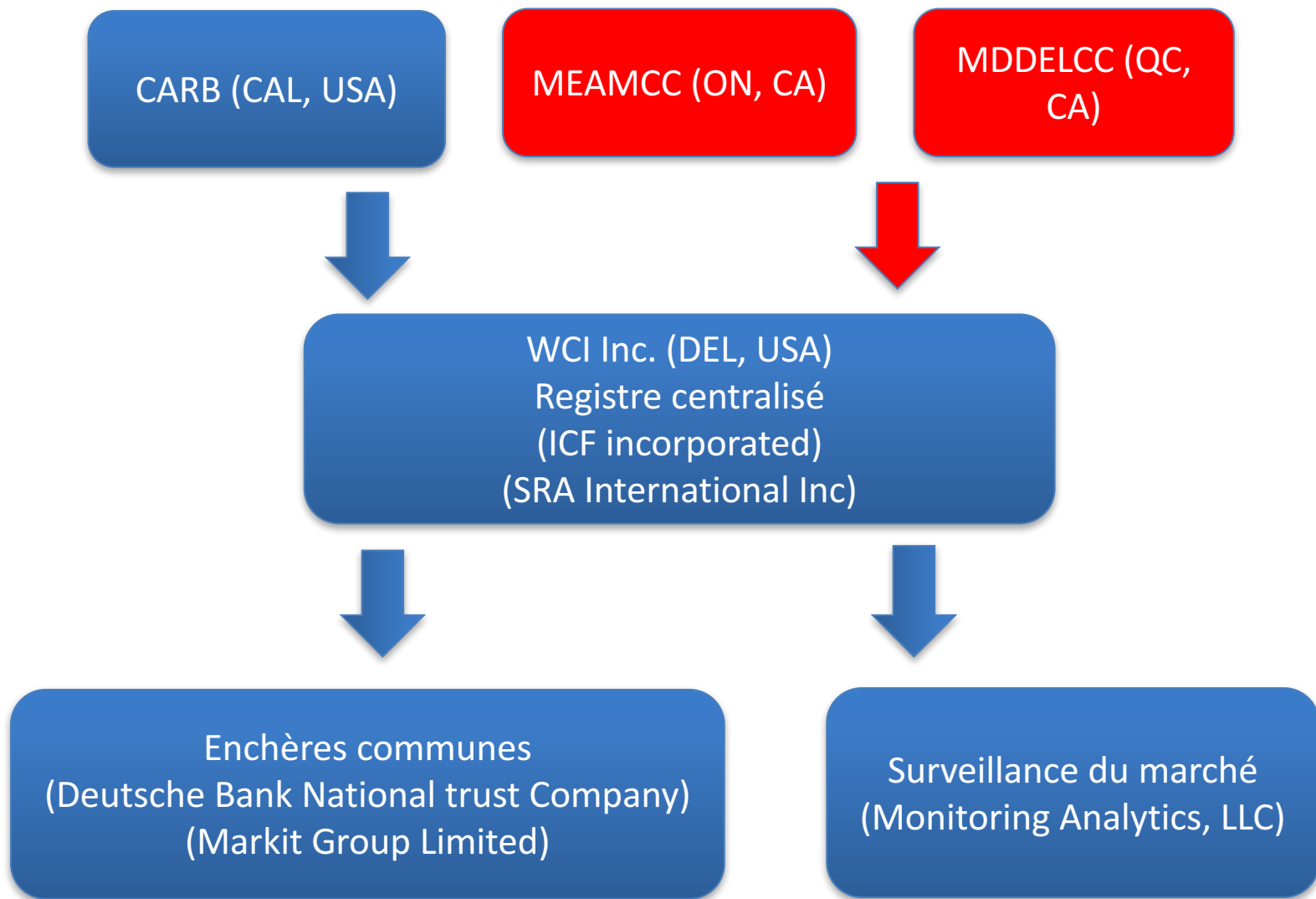
Protection de l'intégrité environnementale des objectifs régionaux de réduction d'émissions de GES

- Harmonisation de la réglementation (art. 4)
- Crédits compensatoires (art. 5)
 - Réductions réelles, additionnelles, quantifiables, permanentes et vérifiables
 - Modifications soumises aux autres Parties
- Établissement d'une comptabilité régionale des réductions de GES (art. 8)
 - Répartition entre les Parties, des réductions régionales de GES réalisées dans le cadre des marchés liés
 - Utilisation des critères nationaux et internationaux relatifs à l'intégrité environnementale et au double comptage

Reconnaissance mutuelle des droits d'émission et le partage d'une infrastructure technologique commune

- Reconnaissance mutuelle des droits d'émission (art. 6)
- Ventes aux enchères conjointes (art. 9)
- Transactions entre les participants (art. 7)
- Infrastructure commune : WCI Inc. (art. 12)

WCI – Infra administrative partagée



Développement d'une capacité institutionnelle régionale

- Formalise un mode de travail coopératif utilisé depuis la fondation de la WCI
- *Cadre de mise en œuvre du programme régional de la Western Climate Initiative (2010)*
- Vagues successives d'harmonisation (2012, 2013, 2017, ...)
- Groupes de travail spécialisés (art. 3) et Comité consultatif (art. 13 et 20)

Développement d'une capacité institutionnelle régionale (suite)

- Accueil de nouveaux membres :
 - procédure d'accession à l'Entente de liaison (art. 19)
- Partage d'information :
 - *Entente sur l'échange d'information relatif aux programmes d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (CAL, QC, ON, 2016)*
 - Déclaration commune QC-ON-MX (2016)
 - Déclaration commune Suisse-QC (2017)
 - Dialogue technique Californie-UE (2017)

Enjeux juridiques entourant la mise en œuvre de l'Entente

Facteurs externes :

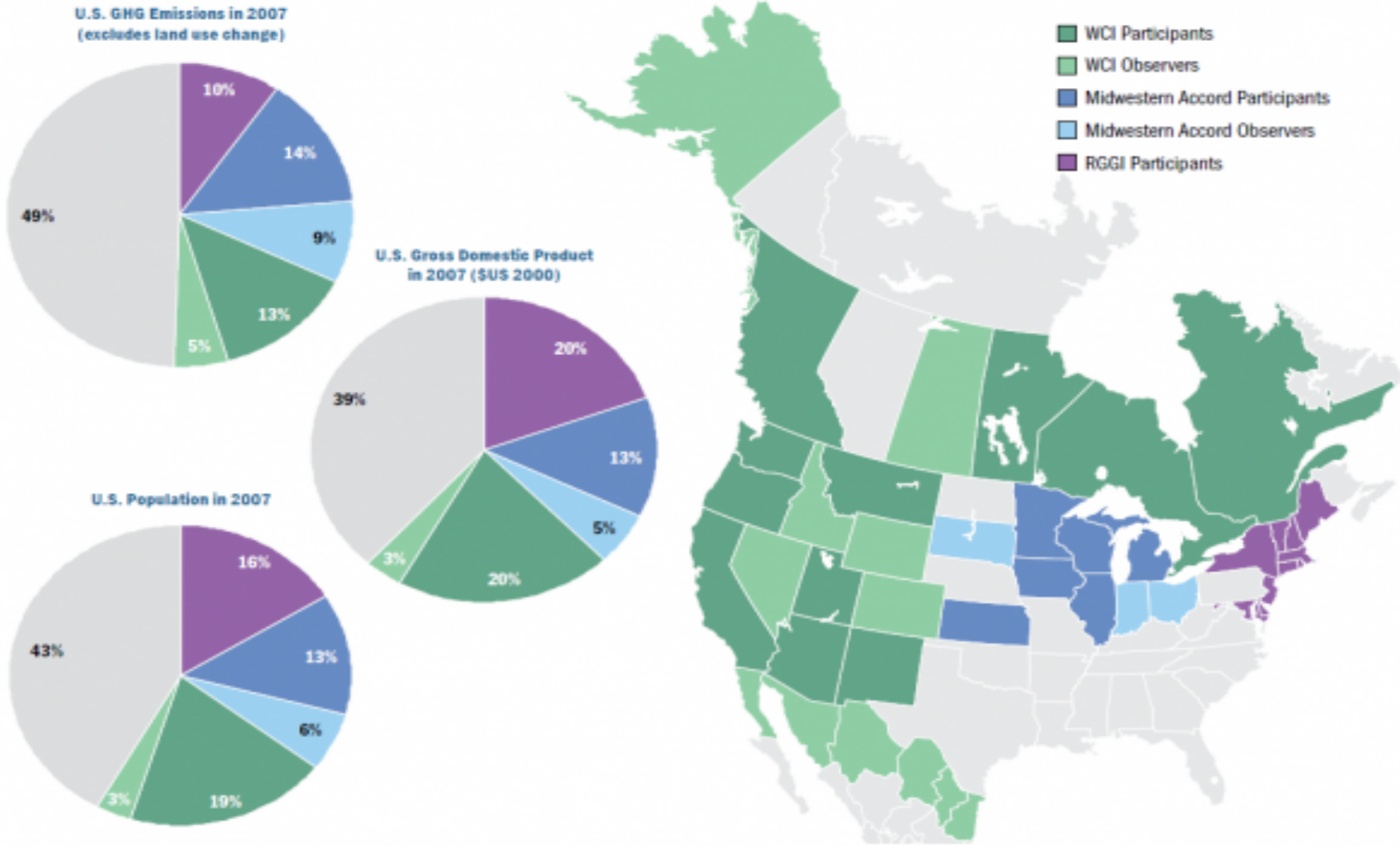
- *Fluctuations de la réglementation :*
 - processus de transformation continue
 - bouleversements réglementaires issus de revirements politiques et judiciaires
- *Incertitude du droit international :*
 - *Art. 6 de l'Accord de Paris*
 - *Nature juridique des Résultats d'atténuation transférés au niveau international*
 - *Modalités finales du « Rulebook »*
 - *Effectivité du retrait américain (2020) et impact potentiel pour le Canada*

Enjeux juridiques entourant la mise en œuvre de l'Entente (suite)

Facteurs internes (portée juridique) :

- Nature juridique de l'Entente***
- Étendue des obligations***

Figure 3 | Regional Cap-and-Trade Programs



Climate Analysis Indicators Tool (CAIT US) Version 4.0. (Washington, DC: World Resources Institute, 2011).